



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Direction générale

publié sur le site internet de la
collectivité le 12/04/2023

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2023 007-200072007-20230412-2023_021-AU

DECISION DU PRESIDENT n°2023-021

Objet : Ordures ménagères – Pose des semi-enterrés sur le site du Gerbier

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation, exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 89 999 € HT,

Vu la décision du Président n°2023-06 du 1^{er} mars 2023 afférente au devis d'Altitudes VRD pour la phase d'études et de suivi des travaux d'implantation des semi-enterrés sur le site du Gerbier,

Considérant que la Communauté de communes exerce la compétence déchets ménagers et assimilés.

Considérant qu'un point de collecte de semi-enterrés doit être aménagé sur le site du Gerbier.

Considérant la délégation de compétence du SICTOMSED sur la commune de Saint-Martial, et, la mise en concurrence effectuée par ledit syndicat.

Considérant que le SICTOMSED et l'entreprise Altitudes VRD proposent à la Cdc d'accepter pour la fourniture des semi-enterrés le devis de l'entreprise ASTECH (68190 ENSISHEIM) d'un montant de 27 371 € HT.

Le devis proposé prévoit :

- La fourniture d'un conteneur verre pour un montant de 4 867 € HT ;
- La fourniture de deux conteneurs emballages pour un montant unitaire de 4 806 € HT ;
- La fourniture de deux conteneurs ordures ménagères pour un montant unitaire de 4 856 € HT ;
- Le transport est chiffré à 1 650 € HT ;
- Le déchargement et la pose sont proposées respectivement à 880 € HT et 650 € HT.

DECIDE

Article 1 : La signature du devis de l'entreprise ASTECH pour la fourniture et la livraison des semi-enterrés sur le site du Gerbier pour un montant total de 27 371 € HT.

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 12 AVR. 2023
Le Président, Jacques GENEST

